Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Témoignages

Ottawa, le mercredi 30 mai 1973

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et faire rapport à ce sujet.

Le sénateur Salter A. Hayden (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, notre première tâche ce matin est de nous renseigner le plus possible sur les activités de la Société pour l'expansion des exportations. Il s'agit là, vous vous en souvenez, d'un ordre de renvoi spécial de notre Comité, et nous avons parmi nous des représentants de la Société, dont M. H. T. Aitken que nous connaissons bien.

Monsieur Aitken, la parole est à vous. Après une brève déclaration préliminaire, vous pourriez nous indiquer les objectifs et le fonctionnement de la Société à qui nous avons affecté des crédits. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez vous-mêmes et la durée probable de ces crédits.

M. H. T. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations: Monsieur le président et honorables sénateurs, la Société pour l'expansion des exportations a succédé à l'ancienne Société d'assurance des crédits à l'exportation dont l'établissement remontait à 1945. La Société d'assurance des crédits à l'exportation et la Société pour l'expansion des exportations assurent toutes deux contre le risque de non-paiement des acheteurs étrangers. Nous assurons les crédits à l'exportation de même que les comptes à recevoir sur l'étranger. C'est là, la première de nos fonctions.

En deuxième lieu, nous finançons de grands projets d'immobilisation à l'étranger requérant des crédits à long terme; autrement dit, des crédits de plus de cinq ans. Les banques à charte canadiennes prêtent d'ordinaire pour une durée n'excédant pas cinq ans, mais quand il s'agit de prêts d'une durée de plus de cinq ans, disons sept, huit, dix ou quinze ans, il n'y a d'autres sources de financement que la Société pour l'expansion des exportations qui avance des prêts pour les grands projets d'immobilisation à l'étranger, quand l'acheteur désire se procurer au Canada des biens de capital importants.

La troisième fonction que nous remplissons est d'assurer les investissements à l'étranger. Si une société canadienne veut établir une succursale, disons, au Mexique, nous pouvons l'assurer contre les risques politiques que courent ses investissements à l'étranger. Nous pouvons l'assurer contre l'expropriation ou la confiscation de ses biens ou encore

contre l'impuissance où elle serait de transférer ses profits ou de rapatrier son capital.

En ce qui a trait à l'assurance, en 28 ans, nous avons assuré des exportations pour un montant de 4 milliards 500 millions de dollars et nous avons un modeste solde créditeur; autrement dit, nous n'avons rien coûté aux contribuables. Nos revenus tirés des primes, moins les pertes nettes et les frais, nous laissent avec un solde créditeur. Nous disposons d'une réserve équivalant à environ 2 p. 100. de notre passif courant.

En ce qui a trait au financement à long terme, le montant des contrats de financement signés excède le milliard et nous n'avons pas de mauvaises créances. Il nous a fallu consentir à quelques roulements, mais notre solde est créditeur.

Nous prêtons à des taux d'intérêt compétififs, mais nous essayons d'effectuer des prêts qui rapportent plus que ce qu'il nous en coûte. Dans nos prêts à long terme, nous essayons d'obtenir ½ de 1 p. 100 de plus que ce qu'il en coûte à notre société pour se procurer l'argent. Nous empruntons au Fonds du revenu consolidé au taux établi tous les trimestres par le ministre des Finances. Le taux des emprunts que nous contractons auprès du Trésor est d'un peu moins de 6 p. 100 et la moyenne du taux des prêts que nous consentons dépasse un peu 7 p. 100. Nous réalisons donc un bénéfice d'environ 1 p. 100. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ ¼ de 1 p. 100.

Nous avons conclu environ accords de financement avec quelque 40 pays. Pour nous, il n'y a pas de différence entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés; nous prêtons partout. Nous avons prêté au Royaume-Uni tout comme nous avons prêté au Chili. Nous prêtons à n'importe quel pays si nous sommes convaincus qu'il a un projet viable, où les biens de production du Canada peuvent être vendus selon des modalités compétitives et où le prix, la qualité et la livraison de l'équipement vendu sont compétitifs au niveau international. Nous n'avançons pas de fonds simplement pour faire des affaires; les crédits que nous avançons visent à favoriser les ventes des exportateurs et des fabricants canadiens de biens d'équipement.

En ce qui a trait à l'assurance sur les investissements étrangers, le plafond est fixé à 150 millions de dollars et nous n'assurons que—il s'agit ici d'une décision du gouvernement dont il n'est pas fait mention dans la loi—les investissements dans les pays en voie de développement; autrement dit, dans les pays dont le nom figure sur la liste dite DAC—du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Nous ne pourrions assurer un investissement fait en France ou en Allemagne, mais nous pouvons le faire s'il s'agit du Brésil ou du Mexique. Le plafond du passif que peut accepter la société dans le domaine de l'assurance des crédits à l'exportation est de 1 milliard de dollars, répartis comme il suit: 500 millions autorisés par le conseil d'administration et 500 millions sur directives du gouvernement;